



Bienvenue à l'ESLM !

-

Un EHPAD implanté sur deux communes : Semblançay et

La Membrolle-sur-Choisille

Et un SSIAD sur le site de Semblançay

Contacts :

- Par mail : accueil@eslm.fr
- Par téléphone :
 - Résidence Jeanne Ruzé, Semblançay
 - Tel : 02.47.62.74.74
 - Résidence Notre Dame des Eaux, La Membrolle
 - Tel : 02.47.49.60.60

Page Facebook :

<https://www.facebook.com/ESLM20192020>



Madame, Monsieur,

Ce livret d'accueil a été réalisé afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles à votre séjour au sein de notre établissement.

Nous avons à cœur de vous accompagner dans cette nouvelle étape de votre vie qui nous le souhaitons vous apportera apaisement et sérénité.

Pour cela, nous devons être exigeant dans notre prise en charge en étant à l'écoute de vos besoins. Les années à venir sont des années importantes au cours desquelles nous sommes engagés dans un processus de modernisation : révolution numérique, révision des organisations de travail, ouverture et rénovation des espaces de vie.

Pour apporter un complément à ce livret et découvrir la vie au sein de notre établissement, vous pouvez vous rendre sur la page Facebook de l'EHPAD en tapant :

« EHPAD INTERCOMMUNAL SEMBLANCA Y LA MEMBROLLE ».

A bientôt !

Le Directeur

Matthieu ROELENS

SOMMAIRE

1 – L'établissement

- La localisation de l'établissement
- Le statut juridique
- La capacité d'accueil
- Le public accueilli
- Les axes du projet d'établissement
- L'équipement
- Les instances
- La sécurité

2 – Votre confort

- La chambre
- Le téléphone
- L'accès à internet
- Les services

3 – Votre bien être

- La restauration
- La blanchisserie
- L'entretien
- Le service maintenance et sécurité
- L'animation et le projet d'activité
- Exemple d'une journée type en EHPAD

4 – Votre santé

- Le médecin coordonnateur
- Le libre choix du médecin traitant
- L'équipe pluridisciplinaire
- Les intervenants paramédicaux, kinés, orthophonistes
- Les psychologues
- La psychomotricienne
- Le diététicien
- L'art thérapeute
- L'accessibilité aux informations de santé

5 – La demande d'admission

- Les pièces constitutives du dossier
- Les tarifs
- Les aides financières
- Vos interlocuteurs au niveau de l'administration

1 – L'établissement

❖ La localisation de l'établissement et la capacité d'accueil

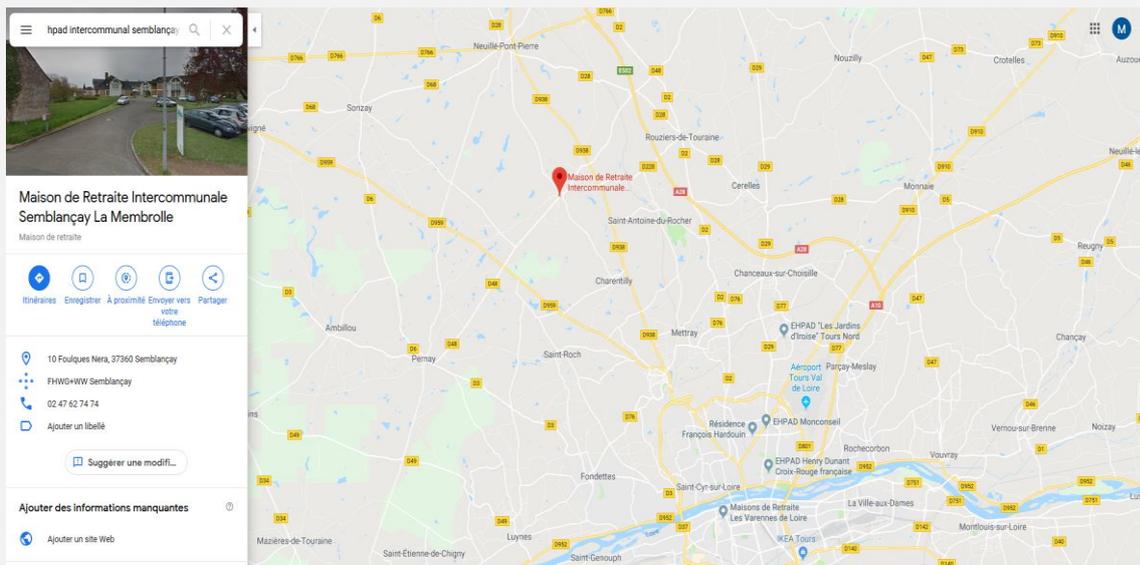
L'EHPAD Intercommunal de SEMBLANÇAY-LA MEMBROLLE se compose de deux résidences médicalisées : la résidence Jeanne Ruzé à SEMBLANÇAY et la résidence Notre-Dame-Des-Eaux à La MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE. Il comprend également un SSIAD d'une capacité de 64 places.

- **Site de Semblançay – Jeanne Ruzé**



La résidence Jeanne Ruzé a été créée en 1989 et offre 83 lits (79 lits en chambre individuelle et deux chambres doubles). Elle se situe à sur la commune de Semblançay, à proximité de l'église et des commerces.

Plan d'accès :



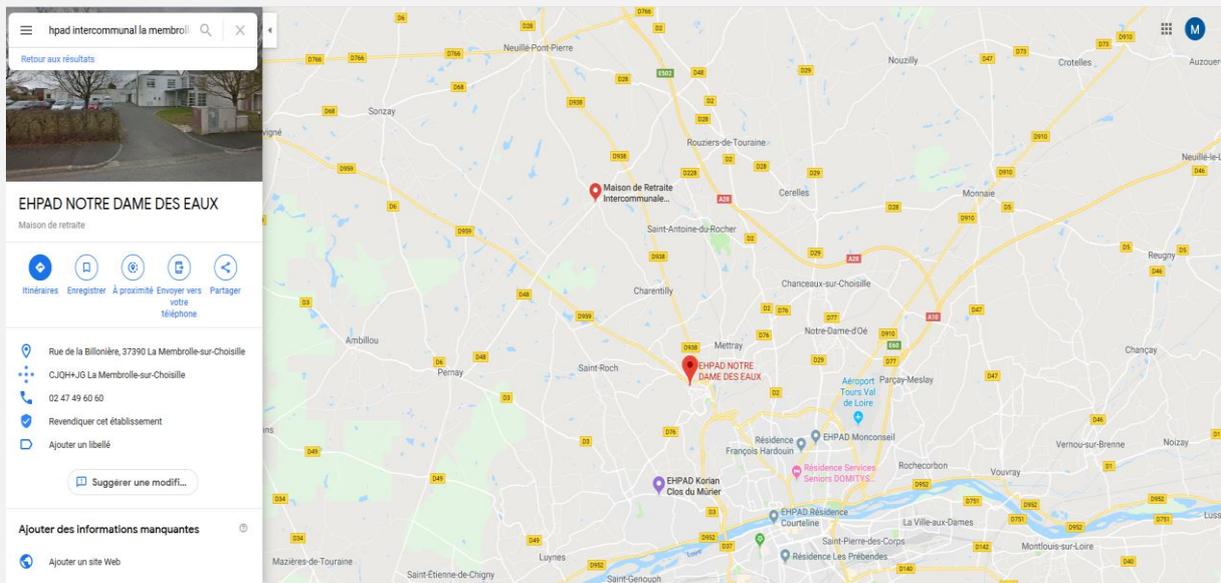
- **Site de la Membrolle : Notre-Dame-Des-Eaux**



Entrée principale

La résidence Notre-Dame-Des-Eaux a ouvert ses portes en 1993 et offre 86 lits (78 lits en chambres individuelles et 4 chambres doubles). Elle se situe sur la commune de La Membrolle, dans un lotissement pavillonnaire à la sortie de la ville.

Plan d'accès :



Hall d'accueil

Les deux résidences sont parfaitement intégrées dans la vie des communes et bénéficient d'un arrêt de bus à proximité.

❖ **Le statut juridique**

L'ESLM est un établissement public autonome entrant dans la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux tels que définis dans la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Il est par ailleurs signataire d'une convention tripartite avec l'ARS et le Président du Conseil Départemental d'Indre et Loire.

Une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens est régulièrement négociée sur la base du projet de l'établissement.

❖ **Le public accueilli**

L'établissement accueille des personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus (sauf dérogation).

Il est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale et de l'allocation personnalisée d'autonomie (A.P.A.).

En collaboration avec le médecin coordonnateur et les cadres, nous évaluons notre capacité à accueillir un nouveau résident selon deux critères principaux :

- ♣ Son degré d'autonomie (toilette, habillage et autres soins de nursing) ;
- ♣ Les besoins liés à son état de santé (soins techniques lourds, besoin d'oxygène, troubles du comportement).

❖ **Les axes du projet d'établissement**

Le projet d'établissement est en cours d'élaboration. Trois axes ont été définis et devraient constituer le socle du projet d'établissement s'ils étaient validés par le Comité technique d'établissement et le Conseil d'administration :



❖ **L'équipement**

Afin de répondre aux divers degrés d'autonomie des personnes accueillies, la structure est dotée d'équipements spécifiques privilégiant le confort des usagers :

- ✓ Fauteuils de repos gériatriques

- ✓ Lèves-personnes
- ✓ Chariots douche
- ✓ Baignoire à hauteur variable de type « balnéothérapie »
- ✓ Chaises de douche
- ✓ Verticalisateurs
- ✓ Guidons de transfert

❖ **Les instances**

Le Directeur de l'EHPAD, nommé par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé est Monsieur Matthieu ROELENS (en poste depuis le 1^{er} janvier 2019). Son rôle est d'assurer la gestion administrative, financière et technique de l'établissement. Il exécute les décisions du Conseil d'Administration et est garant des décisions votées en Comité Technique d'Etablissement.

Le Conseil d'Administration est une instance décisionnelle qui définit la politique générale de l'établissement et délibère sur différents points. Il est présidé par le Maire de la ville en alternance sur les deux sites. Il se réunit au moins quatre fois par an.

Le Conseil de la Vie Sociale est une instance consultative qui est composée de représentants des résidents, des familles, du personnel et de l'organisme gestionnaire. Il donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions relatives à la vie dans l'établissement. Les membres sont élus pour trois ans. Les dernières élections des représentants des usagers et des familles ont eu lieu en janvier 2019.

L'Espace de Réflexion Ethique est une instance qui veille à la bienveillance des personnes hébergées. Cet espace de réflexion vise à donner un sens aux pratiques quotidiennes des différentes situations d'accompagnement des résidents. Il permet aux professionnels de s'interroger sur des thématiques complexes rencontrées au quotidien.

❖ **La sécurité**

L'EHPAD relève de la réglementation applicable aux établissements recevant du public. A ce titre, il bénéficie d'un avis favorable de la Commission de Sécurité et d'Accessibilité, dont la visite est obligatoire tous les 3 ans.

Le règlement de fonctionnement stipule qu'il est interdit de fumer dans l'établissement (personnels, visiteurs...). Seuls les résidents y sont autorisés, dans leur chambre, en prenant toutes les précautions afin d'éviter un incendie et en particulier, il est interdit de fumer dans les lits.

La surveillance de l'établissement est assurée 24 h/24 h, notamment la nuit, par la présence systématique de deux agents par site (soit 4 au total sur les deux sites). De plus, tous les accès sont sécurisés, notamment la nuit, afin de maîtriser à la fois les entrées mais aussi les sorties.

En cas d'urgence, en lien avec le Système de Sécurité Incendie, les portes se déverrouillent.

2 – Votre confort

❖ La chambre

L'établissement dispose principalement de chambres individuelles, conformément à la législation en vigueur. Le mobilier fourni par l'établissement est composé de la manière suivante :



Chambre Semblançay



Chambre La Membrolle

Chaque chambre est équipée d'une salle bains (douche et lavabo), de placards et d'un système d'appel. L'ensemble des fluides (électricité, eau, gaz, éclairage, chauffage) utilisés dans le logement et le reste de l'établissement sont fournis. Les chambres ne sont pas dotées de téléviseur ni de poste téléphonique.

Le résident a la possibilité de compléter le mobilier par des meubles personnels, dans les limites de la surface et de l'accessibilité de la chambre. C'est une initiative que nous encourageons afin de se sentir au mieux dans son nouveau cadre de vie.

❖ Le téléphone

Chaque chambre est équipée d'une prise téléphonique. Les résidents doivent solliciter l'ouverture d'une ligne téléphonique auprès de l'administration pour la mise en place.

❖ L'accès à internet

Suite au câblage Wifi effectué début 2019 dans l'ensemble de l'établissement, les résidents peuvent accéder à internet en accès libre sans mot de passe depuis leurs chambres « wifi résidents ». Il n'y a pas de mot de passe.

❖ Les services

Les prestations administratives

Le courrier est distribué chaque jour, sauf pendant le week-end, en dehors du journal qui est remis le samedi. Le résident peut déposer son courrier à l'accueil. Les prestations administratives, comptables, juridiques et budgétaires liées au séjour sont assurées par l'établissement. Cela inclut l'élaboration et le suivi du contrat de séjour, de ses annexes et avenants. Sont également compris certains frais de correspondance.

L'espace coiffure

Les résidents peuvent utiliser l'espace coiffure sur chaque site qui est mis à leur disposition. Ce dernier peut être utilisé par les familles, le personnel et les professionnels de la coiffure titulaires au moins d'un brevet professionnel. Conformément à la réglementation, cet espace ne peut en aucun cas être utilisé par des coiffeurs à domicile non titulaires d'un brevet professionnel. Toutefois, les coiffeurs à domicile peuvent coiffer les résidents soit dans leur logement, soit au salon de coiffure.

Les espaces bien-être

L'EHPAD dispose sur les deux sites d'espaces bien-être intérieurs et extérieurs (jardins) à destination des résidents afin qu'ils puissent prendre un temps de relaxation et de détente.



Espace Snoezelen Semblançay



Extérieurs Semblançay



Patio intérieur La Membrolle



Espace cuisine familles

Présence d'animaux domestiques sur place

Deux chats appartenant à l'EHPAD errent librement dans les couloirs des établissements partageant ainsi le quotidien des résidents.

Les biens et valeurs personnels

Lors de son admission, le résident est informé, en vertu de la loi n° 92.614 du 6 juillet 1992 et du décret du 27 mars 1993 relatif à la responsabilité du fait des vols, pertes et détérioration des objets déposés, de la possibilité de confier les sommes d'argent et les objets de valeur auprès du Trésor Public.

Les dépôts effectués restent à la disposition du résident (à l'exclusion des personnes sous tutelle ou curatelle).

Le trésorier remet au résident un reçu contenant l'inventaire détaillé des objets. Les biens et valeurs seront restitués au résident, à sa sortie de l'établissement, par la Trésorerie, sur présentation du reçu délivré lors du dépôt et d'une pièce d'identité.

L'établissement ne peut être tenu responsable de la perte ou de la disparition d'objets non régulièrement déposés selon la procédure ci-dessus, que dans le cas où une faute est établie à son encontre ou à l'encontre d'une personne dont il doit répondre.

La responsabilité de l'établissement n'est pas non plus engagée lorsque la perte ou la détérioration résulte de la nature ou d'un vice de la chose, ni lorsque le dommage a été rendu nécessaire pour l'exécution d'un acte médical ou d'un acte de soins.

3 – Votre bien être

- La restauration

L'établissement assure la fourniture de tous les repas. Ils sont servis aux heures suivantes :

Petit déjeuner	7h30-9h30
Déjeuner	12h-13h
Goûter	15h30/16h
Diner	18h-19h00

L'ensemble de la préparation des repas est externalisé et préparé dans les cuisines du Centre Hospitalier Louis Sevestre.

Les menus sont établis sur des cycles de huit semaines et respectent les principes de l'équilibre nutritionnel des personnes âgées. Ils tiennent également compte des habitudes alimentaires locales et des produits disponibles selon les saisons.

Les régimes alimentaires, médicalement prescrits, sont respectés sous la responsabilité du service infirmier.

En parallèle, une commission des menus se réunit trimestriellement pour évaluer la qualité des repas servis. Cette instance est composée d'un diététicien, du responsable de cuisine, du directeur, de l'animateur, des cadres et des résidents et du personnel de l'office. Les comptes rendus sont disponibles sur demande pour tous les résidents.



Salle à manger La Membrolle



Salle à manger Semblançay

- La blanchisserie

Le linge plat, c'est-à-dire draps, taies d'oreillers, et le linge de toilette sont fournis, posés et renouvelés par l'établissement.

Le linge plat est entretenu par une société extérieure aux frais de l'EHPAD.

Le linge personnel des résidents est lavé par l'établissement.



Espace lingerie Semblançay

Afin de pallier les délais d'entretien du linge liés à la collectivité, il est recommandé au résident de disposer de linge personnel en quantité suffisante. Afin d'éviter des pertes de linge, l'établissement recommande fortement aux familles de procéder au marquage du linge (**étiquettes cousues**).

Pour information, les personnels travaillent en tenues professionnelles.

- **Les produits de toilette**

Les produits de toilette (shampoing, gel douche, savonnette, eau de Cologne, etc.) sont à la charge du résident, qui devra en assurer, lui-même ou sa famille, la fourniture régulière au cours de son séjour. Les produits d'incontinence, en cas de besoin, sont fournis et pris en charge par l'établissement.

- **L'entretien**

Le ménage du logement ainsi que des locaux collectifs est assuré par le personnel de l'établissement.

- **Le service maintenance et sécurité**

La maintenance concerne les bâtiments, les installations techniques ainsi que les espaces verts. Celle-ci est réalisée par l'établissement.

- **L'animation et le projet d'activité**

L'E.H.P.A.D. est avant tout un lieu de vie ; le rôle de l'animation est de mettre en œuvre et de développer le « projet de vie sociale » de chaque résident.

Dans ce but, les animatrices sur chaque site proposent du lundi au vendredi un choix d'animations auxquelles les résidents peuvent librement participer (et week-ends de temps en temps).

L'animatrice est soutenue dans sa mission par l'intervention de professionnels de l'établissement et extérieurs mais aussi par l'intervention ponctuelle de bénévoles ou de partenaires extérieurs.

Pour les déplacements, des véhicules de transport sont disponibles dont un pouvant transporter des personnes en fauteuil roulant.

Le programme d'animation est élaboré chaque semaine et affiché sur un panneau d'affichage et sur le site Facebook de l'EHPAD. Une commission d'animation est en cours de création afin de permettre aux familles et résidents de participer davantage à la programmation.

Le projet d'animation s'appuie sur plusieurs thématiques :

Les sorties –Les échanges

Tout d'abord, afin d'assurer le maintien du lien social, des sorties de proximité à caractère festif ou culturel sont régulièrement organisées (spectacles à l'extérieur de l'établissement, sorties au cinéma, déjeuner en crêperie-restaurant, séjour relationnel, etc.).

Les ateliers –Les jeux

Sont organisées également des activités divertissantes et permettant de favoriser la stimulation cognitive, comme par exemple : des ateliers pâtisserie, des ateliers art floral, des jeux de société, des ateliers créatifs, de la gymnastique douce, des ateliers zoothérapie, des ateliers clown thérapie, des ateliers de stimulation de la mémoire et des groupes de discussion, etc.

Les manifestations

Par ailleurs, des animations festives sont organisées au sein de l'établissement afin de marquer les événements du calendrier (anniversaires, fête de la musique, après-midi tonic musique, fête champêtre, repas à thème, illuminations de Noël, etc.).

De même, des sorties ou ballades sont régulièrement prévues, notamment lors de beaux jours, autour du plan d'eau, à la mer, à la campagne, à la ferme, chez les bénévoles.

Le culte

Le culte peut être pratiqué librement par chacun, selon ses convictions. Il existe une salle dédiée au sein de chaque établissement (1^{er} vendredi du mois).

- Exemple d'une journée type en EHPAD

7h00 – 11h30 : Matinée

- Aide à la **toilette** assurée par les équipes de soins pour les résidents qui ont besoin d'aide pour se laver ou pour s'habiller, les plus matinaux se réveillent tranquillement pendant que d'autres se font aider
- **Petit déjeuner** dans la salle de restaurant ou dans la chambre pour respecter le rythme de chacun
- **Soins** des personnes âgées prodigués par l'équipe soignante, accompagnée de deux infirmiers
- **Animations** après le petit déjeuner : les personnes âgées sont libres de participer. Des salons sont à la disposition des résidents pour s'y retrouver, échanger...
- **L'entretien des chambres** se fait régulièrement durant la matinée et le début d'après-midi

12h00 – 13h30 : Midi

- **Déjeuner** dans la salle de restaurant avec accompagnement des résidents s'ils ne peuvent se déplacer et pour l'aide au repas par l'équipe de soins
- Les menus sont élaborés par un diététicien et préparés à l'extérieur par un chef cuisinier
- La durée du repas est en général de 1h mais il faut compter plus de temps pour amener et raccompagner les résidents en salle à manger

13h30 – 18h : Après-midi

- Les personnes âgées peuvent choisir de faire une sieste tranquillement dans leur chambre et sont accompagnées par le personnel si elles le souhaitent.
- **Animations** en début d'après-midi pour les résidents qui le souhaitent
- Les animations de la maison de retraite varient selon les jours de la semaine : ateliers mémoire, anniversaires, spectacles, sorties, ateliers créatifs, gymnastique douce, thés dansants, projections de films...
- Elles sont également **libres de sortir de l'EHPAD** seules ou accompagnées en fonction de leur état de santé
- **Un goûter** est proposé et servi aux résidents à partir de 15h30 heures généralement.
- Une équipe de professionnels pluridisciplinaire (kinésithérapeute, psychologue, psychomotricienne...) est mise en place pour les soins personnalisés des personnes âgées

A partir de 18h – 21h15 : Soirée

- **Dîner** dans la salle de restaurant de la maison de retraite ou dans la chambre de la personne âgée si son état de santé le nécessite
- Préparation au coucher, avec une assistance pour se déshabiller et se mettre au lit par les agents de soins, si besoin
- Les résidents peuvent aussi regarder la télévision ou s'occuper tranquillement dans leur chambre

21h15 – 7h00 : Nuit

- Durant la nuit, une **équipe de soins** est présente. Elle assure généralement au moins 3 passages par nuit dans les chambres des personnes âgées, plus si nécessaire. L'équipe s'assure du bien-être des résidents de l'EHPAD
- En cas de problème, l'équipe de soins appelle les services d'urgence

4 – Votre santé

L'EHPAD est un lieu de vie mais c'est aussi un lieu de soins, bénéficiant d'un suivi continu grâce à un système d'appel malade et à la présence de deux agents la nuit sur chaque établissement dont au moins un(e) aide-soignant(e). En cas de problème médical, le médecin traitant ou le médecin de garde est immédiatement contacté (appel du 15).

- **Le médecin coordonnateur**

L'établissement est doté d'un poste de médecin coordonnateur à 70%. Il est notamment chargé de la coordination des soins en lien avec les médecins libéraux et l'équipe soignante. Il peut également être le médecin traitant de certains résidents.

- **Le libre choix du médecin traitant**

Le résident conserve, lors de son séjour en E.H.P.A.D., le libre choix de son médecin traitant. A ce jour, des médecins libéraux interviennent auprès des résidents de l'établissement.

- **L'équipe pluridisciplinaire**

Trois cadres de santé et un médecin coordonnateur animent une équipe pluridisciplinaire composée :

- ♣ d'infirmier(e)s Diplômé(e)s d'Etat
- ♣ d'aides soignant(e)-s
- ♣ d'agents de Service Hospitalier

- **La prise en charge financière des soins**

L'ensemble des soins est pris en charge par l'établissement, dans le cadre de la dotation globale de soins, y compris les consultations ou les visites des médecins, les actes de kinésithérapie, les actes de biologie, les actes d'orthophonie et les actes de radiologie en dehors des scanners et des IRM.

A ce jour, la fourniture des médicaments est assurée par deux pharmacies :

- ✓ Pour le site de Semblançay : pharmacie de Saint-Paterne Racan
- ✓ Pour le site de la Membrolle : pharmacie de la Membrolle

Cela permet de sécuriser le circuit du médicament et la préparation des semainiers en évitant de multiplier les intervenants.

- **Les intervenants paramédicaux**

Le résident a le libre choix des intervenants paramédicaux qui lui seraient nécessaires (orthophoniste, pédicure-podologue, dentiste, etc.).

Ces choix sont inscrits dans le dossier du résident au moment de l'admission, mais peuvent être modifiés à tout moment. Les médicaments sont, à ce jour, directement pris en charge par l'assurance maladie, dans les mêmes conditions qu'à votre domicile.

- **Les psychologues**

L'établissement bénéficie des services d'une psychologue présente deux jours et demi par semaine sur chaque site.

Celle-ci participe à l'élaboration et au suivi du projet de vie individualisé des résidents grâce à son intervention auprès des soignants, développant ainsi la pluridisciplinarité de l'équipe, mais aussi grâce à des entretiens et suivis individuels auprès des personnes accueillies.

- **La psychomotricienne**

La psychomotricienne est présente à mi-temps sur chacun des sites. Elle met en œuvre des actions de réadaptation, de rééducation, de prévention, de confort et de sécurité. Son action permet d'améliorer l'indépendance et l'autonomie des résidents. Celle-ci se tient également à la disposition des familles pour les conseiller lors de certains achats (ex : chaussures, vêtements faciles à enfiler). Elle a également un rôle de conseil auprès des professionnels pour les accompagner dans les gestes de prise en charge et éviter les accidents du travail.

- **L'art thérapeute**

L'établissement bénéficie des services d'une art thérapeute qui intervient une demi-journée par semaine par site. L'art-thérapeute propose aux résidents un outil, un médium de communication non-verbal leur permettant, d'une part, d'extérioriser ses angoisses et, d'autre part, d'entretenir ses capacités restantes d'autonomie

- **L'accessibilité aux informations de santé**

Depuis la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant le code de l'action sociale et des familles, tout résident a droit d'accéder aux informations concernant sa santé soit sous forme de consultation de son dossier informatisé (logiciel NetSoins) soit sous forme de communication par un professionnel. Les règles et les conditions de diffusion de ces informations sont encadrées juridiquement dans le souci de protéger l'intégrité du résident. Pour connaître en précision la procédure à suivre pour consulter votre dossier informatisé, veuillez-vous référer aux règles décrites dans le règlement de fonctionnement de l'établissement.

- **Le diététicien**

L'établissement bénéficie de l'expertise du diététicien pour adapter au mieux les menus aux besoins des usagers.

5 – La demande d'admission

La demande d'admission doit être adressée auprès de la Direction de l'établissement. Elle sera examinée conjointement par une commission d'admission composée du médecin coordonnateur, des cadres de santé, des psychologues, de représentants du personnel soignant et du directeur. En cas de troubles cognitifs, il est impératif de joindre le compte rendu de la dernière consultation mémoire. L'admission est ensuite prononcée par le Directeur.

- **Les pièces constitutives du dossier**

Le dossier administratif d'admission est composé :

- 1. Du contrat de séjour signé par le résident et le Directeur**
- 2. Du règlement de fonctionnement approuvé par le résident**
- 3. Des pièces complémentaires suivantes :**

- ♣ Nom, adresse et N° de téléphone de la famille,
- ♣ Livret de famille,
- ♣ Attestation de la carte vitale,
- ♣ Carte vitale,
- ♣ Carte de mutuelle,
- ♣ Attestation d'assurance responsabilité civile,
- ♣ Avis d'imposition, ou de non-imposition,
- ♣ Justificatifs concernant les autres ressources (si applicable)
- ♣ RIB / RIP

- **Les tarifs**

Les tarifs d'hébergement et dépendance sont fixés par arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Indre et Loire. Ils sont révisés chaque année.

Le tarif journalier, à la charge du résident (tarif hébergement) applicable, à compter du 1^{er} mai 2021, est le suivant :

- **Prix de journée hébergement pour les plus de 60 ans : 57,07 euros**
- **Prix de journée hébergement pour les moins de 60 ans : 73,48 euros**

Le tarif dépendance est le suivant :

GIR 1-2 : 20,81 euros

GIR 3-4 : 13,20 euros

GIR 5-6 : 5,60 euros

En fonction de son degré d'autonomie, le résident bénéficiera de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (A.P.A.). L'allocation permet de couvrir le coût du tarif dépendance, déduction faite du ticket modérateur restant à la charge du résident et correspondant au montant du tarif Gir5/6.

Les résidents originaires d'un autre département que l'Indre et Loire devront régler la totalité (hébergement + dépendance) et solliciter auprès de leur département d'origine la prise en charge de la dépendance.

Le paiement des frais de séjour doit être effectué mensuellement, à terme à échoir. Un paiement par prélèvement automatique est également proposé.

- **Les aides financières**

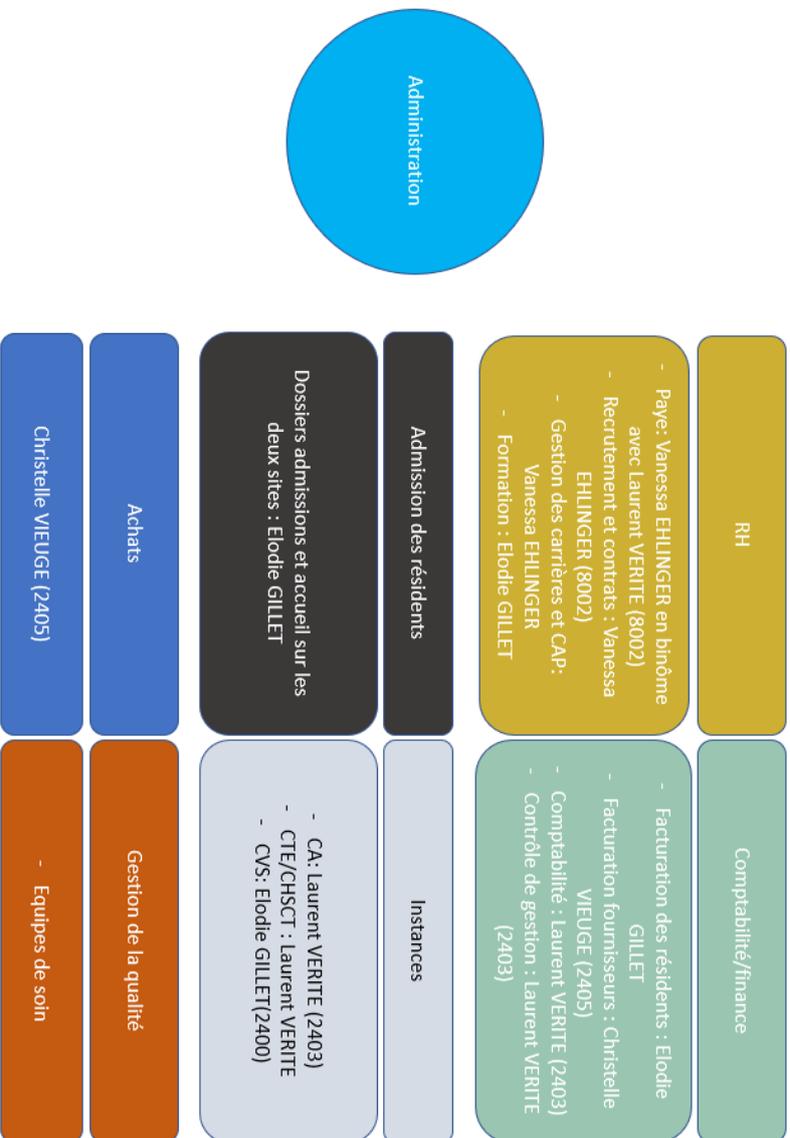
Pour les résidents hors Indre et Loire, un dossier de demande d'Aide Personnalisée à l'Autonomie (A.P.A.) pourra être demandée auprès du CCAS de la commune de provenance. Les résidents peuvent bénéficier également de l'A.P.L.

L'aide sociale peut également être accordée sous réserve des conditions de ressources. Dans l'attente de la décision de la commission à l'aide sociale et afin d'éviter toute difficulté de recouvrement, le résident versera une provision correspondant à 90 % de ses ressources.

- **Vos interlocuteurs au niveau de l'administration**

L'organigramme est le suivant :

ORGANIGRAMME ADMINISTRATION



Contacts:

Elodie GILLET accueil@eslm.fr
 Vanessa EHLINGER rh@eslm.fr
 Laurent VERITE finances@eslm.fr
 Christelle VIEUGE economat@eslm.fr

Standard Semblançay 02.47.62.74.74
Standard La Membrolle 02.47.49.60.60